

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 315

16 février 2011

SOMMAIRE

Bergamis International S.à r.l.	15085	Grainger Luxembourg Germany (No.7) S.à r.l.	15101
East Pacific Trading	15083	Grainger Luxembourg Germany (No.8) S.à r.l.	15101
Eikon Invest VI S.A.	15084	Guardian Eastern Europe Investments S.à r.l.	15102
EMT-European Merchant and Trust Holding S.A.	15084	Henderson Global Investors (Brand Management) S.à r.l.	15102
Enzian Holding S.A.	15083	Heratum S.A.	15102
Epicerie Chez M & B	15084	Industrial Milk Company S.A.	15074
Equalia Capital S.A.	15085	Label Interior Design	15103
Equalia Capital S.A.	15098	La Main Verte S.à.r.l.	15103
Family Office Luxembourg S.A.	15098	Laurad S.C.A.	15104
Fanoe S.A.	15099	Le Kelie S.à.r.l.	15104
Farid Holding S.A.	15099	Le Traditionel Moderne S.à.r.l.	15103
Farid SPF S.A.	15099	Livinest S.A.	15104
Favela Bar Saràl	15099	LJ Capital S.à r.l.	15104
Figueira Pains S.à r.l.	15099	LuxCo 8 S.à r.l.	15103
Flantermaus	15100	LUX-PT S.à r.l.	15120
Fleurs Holcher S.à.r.l.	15100	LuxTrust S.A.	15103
Floripes Petit S.à.r.l.	15100	MGTX International S.à r.l.	15120
Follow Investment S.A.	15099	Michel Euro Finance S.A. Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen (SPF)	15120
Funis Luxembourg B.V.	15098	New CV Luxco S.à r.l.	15083
Gillard Holding S.A.	15105	Oil Finance Holding S.A.	15084
Gillard Holding S.A., SPF	15105	Oil Finance S.A. SPF	15084
Grainger Luxembourg Germany Holdings S.à r.l.	15102	Sarazota S.A.	15101
Grainger Luxembourg Germany (No.3) S.à r.l.	15100	Steelux S.A.	15102
Grainger Luxembourg Germany (No.4) S.à r.l.	15101	Yeoman Capital S.A.	15104
Grainger Luxembourg Germany (No.5) S.à r.l.	15101		
Grainger Luxembourg Germany (No. 6) S.à.r.l.	15100		

Industrial Milk Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 157.843.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

The company governed by the laws of Cyprus "AGROVALLEY LIMITED", established and having its registered office in CY-3030 Limassol, Theklas Lysioti 35, Eagle Star House, 6th floor (Cyprus), registered with the Department of Registrar of Companies and official Receiver under the number HE 271786,

here represented by Mr. Christian TAILLEUR, private employee, professionally residing in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established a public limited company ("société anonyme") under the name of "Industrial Milk Company S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Capital - Shares

Art. 5. The Company has an issued capital of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), divided into one thousand two hundred and forty (1,240) shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 1st Tuesday of June at 10:00 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- j) the name and address of the shareholder;
- k) the number of shares he owns;
- l) each resolution upon which a vote is required;
- m) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- n) a box for each resolution to be considered;
- o) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
- p) a mention of the place and date of execution of the form;
- q) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- r) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void". The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2011.
2. The first General Meeting will be held in the year 2012.
3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by a passing of a resolution of the sole shareholder.

Subscription and Payment

The Articles of the Company thus having been established, the one thousand two hundred and forty (1,240) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "AGROVALLEY LIMITED", prenamed and represented as said before, and paid up to 25% by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of seven thousand seven hundred and fifty Euros (7,750.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as directors:
 - Mr. Christian TAILLEUR, private employee, born in Metz (France), on May 17, 1967, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur;
 - Mr. Keimpe REITSMA, private employee, born in Leiden (The Netherlands), on June 12, 1956, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur; and
 - Mr. Jozsef FEHER, executive director, born in Bodrogszegi (Hungary), on March 5, 1956, residing in HU-1112 Budapest, 42/A Beregszasz ut, (Hungary).
3. The private limited liability company "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", established and having its registered office in L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 152398, is appointed as statutory auditor.
4. The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
5. The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2016.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société régie par les lois de Chypre "AGROVALLEY LIMITED", établie et ayant son siège social à CY-3030 Limassol, Theklas Lysiotti 35, Eagle Star House, 6th floor (Chypre), inscrite au "Department of Registrar of Companies and official Receiver" de Chypre sous le numéro HE 271786,

ici représentée par Monsieur Christian TAILLEUR, employé privé, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, en vertu d'une

procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "Industrial Milk Company S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital émis de trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1^{er} mardi du mois de juin à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille deux cent quarante (1.240) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "AGROVALLEY LIMITED", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées à hauteur de 25% par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs:
 - Monsieur Christian TAILLEUR, employé privé, né à Metz (France), le 17 mai 1967, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur;
 - Monsieur Keimpe REITSMA, employé privé, né à Leiden (Pays-Bas), le 12 juin 1956, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur; et
 - Monsieur Jozsef FEHER, executive director, né à Bodrogszegi (Hongrie), le 5 mars 1956, demeurant à HU-1112 Budapest, 42/A Beregszasz ut, (Hongrie).
3. La société à responsabilité limitée "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152398, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.

5. Le siège social de la Société sera établi à L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. TAILLEUR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2010. LAC/2010/59925. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003169/506.

(110002546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Enzian Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 92.779.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009943/10.

(110011724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

New CV Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.396.

Statuts coordonnée déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011010112/14.

(110011629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

East Pacific Trading, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1620 Luxembourg, 21, rue Jean-Baptiste Gellé.

R.C.S. Luxembourg B 136.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

La gérance

Référence de publication: 2011009932/11.

(110011912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Eikon Invest VI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.738.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EIKON INVEST VI S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011009934/12.

(110011262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

EMT-European Merchant and Trust Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 37.489.

Le bilan de clôture de liquidation de la société au 29 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011009937/12.

(110011482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Epicerie Chez M & B, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-4620 Differdange, 65, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 104.247.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EPICERIE CHEZ M & B S.à r.l.

Référence de publication: 2011009944/11.

(110011660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

**Oil Finance S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Oil Finance Holding S.A.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.429.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 7 janvier 2011.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2011010371/14.

(110010395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Equalia Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 102.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011009945/10.

(110011627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Bergamis International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.534.

In the year two thousand ten, on the fourteenth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "BERGAMIS INTERNATIONAL S.A R.L.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, incorporated by deed enacted on November 4, 2010, RCS Luxembourg number B 156 634 and which bylaws have not been amended yet.

The meeting is opened at 2 o'clock pm, with Mrs. Catherine Dessoay, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1.- Decision to create 9 (nine) classes of redeemable shares being Class A preferred shares, Class B preferred shares, Class C preferred shares, Class D preferred shares, Class E preferred shares, Class F preferred shares, Class G preferred shares, Class H preferred shares and Class I preferred shares, all with a par value of 1.-EUR (one euro).

2.- Decision to convert the existing 12,500 (twelve thousand five hundred) currently existing shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares.

3.- Decision to increase the corporate capital by an amount of 683,289.-EUR (six hundred eighty three thousand two hundred eighty nine euros) so as to raise it from its current amount of 12,500.-EUR (twelve thousand five hundred euros) to 695,789.-EUR (six hundred ninety five thousand seven hundred eighty nine euros) by the issue of 683,289 (six hundred eighty three thousand two hundred eighty nine) new shares classes A to I, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, by contribution in cash.-Subscription and payment of the new shares.

4.- Subsequent amendment and restatement of article 8 of the articles of association.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution:

The shareholders unanimously decide to create 9 (nine) classes of redeemable shares being Class A preferred shares, Class B preferred shares, Class C preferred shares, Class D preferred shares, Class E preferred shares, Class F preferred shares, Class G preferred shares, Class H preferred shares and Class I preferred shares, all with a par value of 1.EUR (one euro).

Second resolution:

The shareholders unanimously decide to convert the 12,500 (twelve thousand five hundred) currently existing shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares.

Third resolution:

The shareholders unanimously decide to increase the subscribed capital of the Company by an amount of 683,289.-EUR (six hundred eighty three thousand two hundred eighty nine euros) so as to raise it from its current amount of 12,500.-EUR (twelve thousand five hundred euros) to 695,789.-EUR (six hundred ninety five thousand seven hundred eighty nine euros) by the issue of 683,289 (six hundred eighty three thousand two hundred eighty nine) new shares classes A to I, as follows:

- 75,921 (seventy five thousand nine hundred twenty one) redeemable Class A preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 75,921 (seventy five thousand nine hundred twenty one) redeemable Class B preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

-75,921 (seventy five thousand nine hundred twenty one) redeemable Class C preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro), to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 75,921 (seventy five thousand nine hundred twenty one) redeemable Class D preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 75,921 (seventy five thousand nine hundred twenty one) redeemable Class E preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 75,921 (seventy five thousand nine hundred twenty one) redeemable Class F preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 75,921 (seventy five thousand nine hundred twenty one) redeemable Class G preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 75,921 (seventy five thousand nine hundred twenty one) redeemable Class H preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 75,921 (seventy five thousand nine hundred twenty one) redeemable Class I preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

to be issued with a share premium of an aggregate amount of 6,149,604.19 EUR (six million one hundred forty nine thousand six hundred four euros and nineteen cents).

The shareholder, INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, with registered office as at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA acting in its capacity as general partner of the Industri Kapital 2007 GP LP which in turn is the General Partner of the following Limited Partnerships, all governed under the Law of England and Wales: Industri Kapital 2007 Limited Partnerships I to IV and also acting as attorney of Alpha IAB Co-Investment AB (here-after "IK 2007") resolves to accept the subscription of the new shares by:

Subscriber	Redeemable Class A preferred shares	Redeemable Class B preferred shares	Redeemable Class C preferred shares	Redeemable Class D preferred shares	Redeemable Class E preferred shares
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	18.144	18.144	18.144	18.144	18.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	17.117	17.117	17.117	17.117	17.117
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	19.069	19.069	19.069	19.069	19.069
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	21.365	21.365	21.365	21.365	21.365
Alpha IAB Co-Investment AB	226	226	226	226	226
TOTAL	75.921	75.921	75.921	75.921	75.921
Subscriber	Redeemable Class F preferred shares	Redeemable Class G preferred shares	Redeemable Class H preferred shares	Redeemable Class I preferred shares	
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	18.144	18.144	18.144	18.144	
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	17.117	17.117	17.117	17.117	
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	19.069	19.069	19.069	19.069	
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	21.365	21.365	21.365	21.365	
Alpha IAB Co-Investment AB	226	226	226	226	
TOTAL	75.921	75.921	75.921	75.921	

Intervention - Subscription - Payment

Therefore has intervened IK 2007, here represented by Mrs. Catherine Desso, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

Who declared, in its here above capacity, to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Redeemable Class A preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	18.144	18.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	17.117	17.117
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	19.069	19.069
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	21.365	21.365
Alpha IAB Co-Investment AB	226	226
TOTAL	75.921	75.921

Redeemable Class B preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	18.144	18.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	17.117	17.117
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	19.069	19.069
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	21.365	21.365
Alpha IAB Co-Investment AB	226	226
TOTAL	75.921	75.921

Redeemable Class C preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	18.144	18.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	17.117	17.117
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	19.069	19.069
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	21.365	21.365
Alpha IAB Co-Investment AB	226	226
TOTAL	75.921	75.921

Redeemable Class D preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	18.144	18.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	17.117	17.117
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	19.069	19.069
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	21.365	21.365
Alpha IAB Co-Investment AB	226	226
TOTAL	75.921	75.921

Redeemable Class E preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	18.144	18.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	17.117	17.117

Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	19.069	19.069
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	21.365	21.365
Alpha IAB Co-Investment AB	226	226
TOTAL	75.921	75.921
Redeemable Class F preferred shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	18.144	18.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	17.117	17.117
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	19.069	19.069
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	21.365	21.365
Alpha IAB Co-Investment AB	226	226
TOTAL	75.921	75.921
Redeemable Class G preferred shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	18.144	18.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	17.117	17.117
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	19.069	19.069
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	21.365	21.365
Alpha IAB Co-Investment AB	226	226
TOTAL	75.921	75.921
Redeemable Class H preferred shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	18.144	18.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	17.117	17.117
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	19.069	19.069
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	21.365	21.365
Alpha IAB Co-Investment AB	226	226
TOTAL	75.921	75.921
Redeemable Class I preferred shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	18.144	18.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	17.117	17.117
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	19.069	19.069
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	21.365	21.365
Alpha IAB Co-Investment AB	226	226
TOTAL	75.921	75.921

All of these shares have been fully paid up with a share premium of an aggregate amount of 6,149,604.19 EUR (six million one hundred forty nine thousand six hundred four euros and nineteen cents), so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 683,289.-EUR (six hundred eighty three thousand two hundred eighty nine euros) plus a share premium of 6,149,604.19 EUR (six million one hundred forty nine thousand six hundred four euros and nineteen cents), as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution:

Subsequently to these resolutions, the meeting decides to amend and to restate article 8 of the articles of association in order to give it the following content:

“ Art. 8.

8.1. The Company's corporate capital is fixed at 695,789.-EUR (six hundred ninety five thousand seven hundred eighty nine euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares (the «Ordinary Shares»), 75,921 (seventy five thousand nine hundred twenty one) redeemable class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), 75,921 (seventy five thousand nine hundred twenty one) redeemable class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»), 75,921 (seventy five thousand nine hundred twenty one) redeemable class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares»), 75,921 (seventy five thousand nine hundred twenty one) redeemable class D preferred shares (the «Class D Preferred Shares»), 75,921 (seventy five thousand nine hundred twenty one) redeemable class E preferred shares (the «Class E Preferred Shares»), 75,921 (seventy five thousand nine hundred twenty one) redeemable class F preferred shares (the «Class F Preferred Shares»), 75,921 (seventy five thousand nine hundred twenty one) redeemable class G preferred shares (the «Class G Preferred Shares»), 75,921 (seventy five thousand nine hundred twenty one) redeemable class H preferred shares (the «Class H Preferred Shares»), 75,921 (seventy five thousand nine hundred twenty one) redeemable class I preferred shares (the «Class I Preferred Shares»), representing a total of 695,789.-EUR (six hundred ninety five thousand seven hundred eighty nine euros) shares of a nominal value of 1.-EUR (one euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereafter together referred to as a «share» or the «shares».

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

8.2. Repurchase

8.2.1 - The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares provided that such cancellation relates to the whole of one or more classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es).

8.2.2 - In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Preferred Shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled Class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined herebelow) for each share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

8.2.3 - Each Class of Preferred Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount for the relevant period to which the class relates pursuant to the present article

- The period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on December 31, 2011 (the «Class A Period»);

- The period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on December 31, 2012 (the «Class B Period»)

- The period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on December 31, 2013 (the «Class C Period»);

- The period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the December 31, 2014 (the «Class D Period»);

- The period for Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on December 31, 2015 (the «Class E Period»);

- The period for Class F Preferred Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on December 31, 2016 (the «Class F Period»);

- The period for Class G Preferred Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on December 31, 2017 (the «Class G Period»);

- The period for Class H Preferred Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on December 31, 2018 (the «Class H Period»);

- The period for Class I Preferred Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on December 31, 2019 (the «Class I Period»).

in each case, the “Initial Repurchase Period”; and-thereafter, each ninth anniversary of the Initial Repurchase Period in respect of each class of Preferred Shares (the “Subsequent Repurchase Periods” and together with the Initial Repurchase Period, the “Relevant Repurchase Period” in respect of each class of Preferred Shares).

8.2.4 - In the event that a class of shares is repurchased, the starting date of the Relevant Repurchase Period for the next class of Preferred Shares will be the first day after the repurchase date and will end on the 31 December of the following year.

8.2.5 - In the case of redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such Class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Value per Share provided that where the Cancellation Value per Share so determined exceeds the Available Cash per Share, the Cancellation Value per Share shall be equal to the Available Cash per Share.

Any amendments to the present article 8.2 shall be subject to the unanimous decision of the general shareholders' meeting (if any) to be held with a 100% quorum of all shares in issue.

8.3 - Share premium

Any available share premium shall be distributable.

8.4 - Modification of share capital

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 16 of these articles of association and within the limits provided for by article 199 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

8.5- Transfer, Acquisition and Subscription to Shares

Any transferee of, new subscriber to, acquirer or otherwise a shareholder of the Company's shares must at all times acquire, subscribe to or otherwise hold shares in all of the Company's classes of shares without exception. Therefore, no transferee, new subscriber, acquirer or otherwise shareholder may at any time hold shares in one or more of the Company's classes of shares without holding the same proportion of shares in all other existing classes of the Company's shares.

Subject to the provisions set forth in article 189 of the law of 10 August 1915 and the terms of any shareholders' agreement that may be in force among the Company's shareholders from time to time, shares may be freely transferred to the extent that each transferring shareholder must, following any such transfer, hold the same proportion of shares in each of the classes of shares held. For the avoidance of doubt, a sale of shares by a shareholder of one class of shares triggers a sale of shares, in the same proportion, of any other class of shares held.

8.6- Voting rights -Distributions

Each share, either Ordinary Share or Preferred Share, confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as provided in the present article 8, i) the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares and the Class I Preferred Shares respectively shall be entitled, on a preferential basis, to the Cancellation Value if a repurchase occurs within a Relevant Repurchase Period with respect to any class of Preferred Shares;

ii) The Ordinary Shares shall be entitled to an exclusive cumulative dividend amounting to zero point zero one percent (0.01%) of the net annual profit of the company (the "Ordinary Dividend").

iii) Without prejudice to 8.6 i) above, each of the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares and the Class I Preferred Shares shall be entitled to share on a pro-rata basis any residual profits remaining in the company after the payment or provisioning of the Ordinary Dividend.

8.7 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Coowners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8.8 – Definitions

Available Cash: Means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding 6 months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board will be paid to the Company in the short term or to the extent agreed between the company and the shareholders, such assets which can be assigned in kind by the company in settlement of the Cancellation Value, LESS any indebtedness or other debt of the Company payable in less than 6 months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

Available Cash per Share: Means in respect of a Class of Shares, the Available Cash divided by the number of Preferred Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Cancellation Value per Share: means the nominal value per Preferred Share to be cancelled plus Available Amount divided by the Number of Preferred Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Class A Interim 2011 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares.

Class B Interim 2012 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares.

Class C Interim 2013 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares.

Class D Interim 2014 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares.

Class E Interim 2015 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Preferred Shares.

Class F Interim 2016 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Preferred Shares.

Class G Interim 2017 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Preferred Shares.

Class H Interim 2018 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Preferred Shares.

Class I Interim 2019 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Preferred Shares.

Class Period: Means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period Class H Period, Class I Period.

Available Amount means (without double counting) total amount of net profits of the Company (including carried forward profits if any but less any declared unpaid dividend), but (i) less the results of any losses (including carried forward losses if any) expressed as a positive, minus any freely distributable share premium and reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) or of the articles of association) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).»

The Available Amount shall then be calculated in accordance with the following formula: $AA = P - (L - R) - LR$

Whereby:

AA = Available Amount

P = Net profits of the Company (including carried forward profits if any but less any declared unpaid dividend)

L = Losses (including carried forward losses if any)

LR = Any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the law of 10 August 1915 (as amended) or to the articles of association

R = Any freely distributable share premium and reserves

Interim Accounts: Means the interim accounts of the Company as at the relevant interim Account Date.

Interim Account Date: Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period.

8.9. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorised and empowered to issue convertible bonds or not, or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible or not, into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that, in case of convertible bonds or assimilated instruments, these bonds or instruments are not be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the law of 10th August 1915, as amended, on commercial companies, will be complied with.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately four thousand euros. There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 2.30 o'clock pm.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quatorze décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "BERGAMIS INTERNATIONAL S.A R.L ", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, ci-après «la Société», constituée suivant acte reçu le 4 novembre 2010, publié au RCS Luxembourg B numéro 156 534, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

La séance est ouverte à 14 heures à Luxembourg et présidée par Me Catherine Dessoay, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme Me Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Décision de créer 9 (neuf) classes de parts sociales rachetables à savoir des parts sociales privilégiées de classe A, des parts sociales privilégiées de classe B, des parts sociales privilégiées de classe C, des parts sociales privilégiées de classe D, des parts sociales privilégiées de classe E, des parts sociales privilégiées de classe F, des parts sociales privilégiées de classe G, des parts sociales privilégiées de classe H et des parts sociales privilégiées de classe I, toutes ayant une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune.

2.- Décision de convertir les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires.

3.- Décision d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 683.289,-EUR (six cent quatre vingt trois mille deux cent quatre vingt neuf euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) à 695.789,-EUR (six cent quatre vingt quinze mille sept cent quatre vingt neuf euros) par l'émission de 683.289 (six cent quatre vingt trois mille deux cent quatre vingt neuf) nouvelles parts sociales rachetables de classes A à I d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire.-Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

4.- Modification subséquente et refonte complète de l'article 8 des statuts.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de créer 9 (neuf) classes de parts sociales rachetables à savoir des parts sociales privilégiées de classe A, des parts sociales privilégiées de classe B, des parts sociales privilégiées de classe C, des parts sociales privilégiées de classe D, des parts sociales privilégiées de classe E, des parts sociales privilégiées de classe F, des parts sociales privilégiées de classe G, des parts sociales privilégiées de classe H et des parts sociales privilégiées de classe I, toutes ayant une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de convertir les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires.

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 683.289,-EUR (six cent quatre vingt trois mille deux cent quatre vingt neuf euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) à 695.789,-EUR (six cent quatre vingt quinze mille sept cent quatre vingt neuf euros) par l'émission de 683.289 (six cent quatre vingt trois mille deux cent quatre vingt neuf) nouvelles parts sociales rachetables de classes A à I comme suit:

- 75.921 (soixante quinze mille neuf cent vingt et une) parts sociales rachetables privilégiées de classe A d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

- 75.921 (soixante quinze mille neuf cent vingt et une) parts sociales rachetables privilégiées de classe B d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

- 75.921 (soixante quinze mille neuf cent vingt et une) parts sociales rachetables privilégiées de classe C d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

- 75.921 (soixante quinze mille neuf cent vingt et une) parts sociales rachetables privilégiées de classe D d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

- 75.921 (soixante quinze mille neuf cent vingt et une) parts sociales rachetables privilégiées de classe E d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

- 75.921 (soixante quinze mille neuf cent vingt et une) parts sociales rachetables privilégiées de classe F d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

- 75.921 (soixante quinze mille neuf cent vingt et une) parts sociales rachetables privilégiées de classe G d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

- 75.921 (soixante quinze mille neuf cent vingt et une) parts sociales rachetables privilégiées de classe H d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

- 75.921 (soixante quinze mille neuf cent vingt et une) parts sociales rachetables privilégiées de classe I d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire.

A émettre avec un prime d'émission d'un montant global de 6.149.604,19 EUR (six million cent quarante neuf mille six cent quatre euros et dix neuf cents);

L'actionnaire, INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, ayant son siège social au 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA, agissant en sa qualité de «General Partner» de Industri Kapital 2007 GP LP, lui-même agissant en sa qualité de «General Partner» des «Limited Partnerships» suivants, régis par le droit anglais: Industri Kapital 2007 Limited Partnership I à Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV, ainsi qu'en tant qu'agent de Alpha IAB Co-Investment AB (ci-après «IK 2007»), décide d'admettre à la souscription les nouvelles parts sociales comme suit:

Subscriber	Parts sociales rachetables de classe A	Parts sociales rachetables de classe B	Parts sociales rachetables de classe C	Parts sociales rachetables de classe D	Parts sociales rachetables de classe E
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	18.144	18.144	18.144	18.144	18.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnershi pII	17.117	17.117	17.117	17.117	17.117
Industri Kapital 2007 Limited Partnershi pIII	19.069	19.069	19.069	19.069	19.069
Industri Kapital 2007 Limited Partnershi IV	21.365	21.365	21.365	21.365	21.365
Alpha IAB Co-Investment AB	226	226	226	226	226
TOTAL	75.921	75.921	75.921	75.921	75.921

Subscriber	Parts sociales rachetables de classe F	Parts sociales rachetables de classe G	Parts sociales rachetables de classe H	Parts sociales rachetables de classe I
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	18.144	18.144	18.144	18.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	17.117	17.117	17.117	17.117
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	19.069	19.069	19.069	19.069
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	21.365	21.365	21.365	21.365
Alpha IAB Co-Investment AB	226	226	226	226
TOTAL	75.921	75.921	75.921	75.921

Intervention - Souscription - Paiement

IK 2007, ici représentée ci-après par Me Catherine Dessoy, prénommée, en vertu d'une procuration sous-seing privé, a déclaré souscrire les nouvelles parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et payées comme suit:

Parts sociales rachetables de classe A:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	18.144	18.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	17.117	17.117
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	19.069	19.069
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	21.365	21.365
Alpha IAB Co-Investment AB	226	226
TOTAL	75.921	75.921

Parts sociales rachetables de classe B:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	18.144	18.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	17.117	17.117
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	19.069	19.069
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	21.365	21.365
Alpha IAB Co-Investment AB	226	226
TOTAL	75.921	75.921

Parts sociales rachetables de classe C:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	18.144	18.144

Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	17.117	17.117
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	19.069	19.069
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	21.365	21.365
Alpha IAB Co-Investment AB	226	226
TOTAL	75.921	75.921
Parts sociales rachetables de classe D:		
Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	18.144	18.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	17.117	17.117
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	19.069	19.069
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	21.365	21.365
Alpha IAB Co-Investment AB	226	226
TOTAL	75.921	75.921
Parts sociales rachetables de classe E:		
Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	18.144	18.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	17.117	17.117
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	19.069	19.069
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	21.365	21.365
Alpha IAB Co-Investment AB	226	226
TOTAL	75.921	75.921
Parts sociales rachetables de classe F:		
Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	18.144	18.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	17.117	17.117
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	19.069	19.069
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	21.365	21.365
Alpha IAB Co-Investment AB	226	226
TOTAL	75.921	75.921
Parts sociales rachetables de classe G:		
Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	18.144	18.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	17.117	17.117
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	19.069	19.069
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	21.365	21.365
Alpha IAB Co-Investment AB	226	226
TOTAL	75.921	75.921
Parts sociales rachetables de classe H:		
Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	18.144	18.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	17.117	17.117

Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	19.069	19.069
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	21.365	21.365
Alpha IAB Co-Investment AB	226	226
TOTAL	75.921	75.921

Parts sociales rachetables de classe I:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	18.144	18.144
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	17.117	17.117
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	19.069	19.069
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	21.365	21.365
Alpha IAB Co-Investment AB	226	226
TOTAL	75.921	75.921

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées avec une prime d'émission d'un montant global de 6.149.604,19 EUR (six million cent quarante neuf mille six cent quatre euros et dix neuf cents), de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la 683.289, EUR (six cent quatre vingt trois mille deux cent quatre vingt neuf euros) plus 6.149.604,19 EUR (six million cent quarante neuf mille six cent quatre euros et dix neuf cents) à titre de prime d'émission, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts et de procéder à une refonte complète de ce dernier afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 8.

8.1.- Le capital social de la Société est fixé à 695.789,-EUR (six cent quatre vingt quinze mille sept cent quatre vingt neuf euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), 75.921 (soixante quinze mille neuf cent vingt et une) parts sociales privilégiées de classe A (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe A»), 75.921 (soixante quinze mille neuf cent vingt et une) parts sociales privilégiées de classe B (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe B, 75.921 (soixante quinze mille neuf cent vingt et une) parts sociales privilégiées de classe C (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe C»), 75.921 (soixante quinze mille neuf cent vingt et une) parts sociales privilégiées de classe D (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe D»), 75.921 (soixante quinze mille neuf cent vingt et une) parts sociales privilégiées de classe E (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe E»), 75.921 (soixante quinze mille neuf cent vingt et une) parts sociales privilégiées de classe F (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe F»), 75.921 (soixante quinze mille neuf cent vingt et une) parts sociales privilégiées de classe G (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe G»), 75.921 (soixante quinze mille neuf cent vingt et une) parts sociales privilégiées de classe H (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe H»), 75.921 (soixante quinze mille neuf cent vingt et une) parts sociales privilégiées de classe I (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe I»), représentant un total de 695.289 (six cent quatre vingt quinze mille deux cent quatre vingt neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées sont désignées ci-après une «part sociale» ou les «parts sociales».

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi. Dans ce contexte, les Articles 200-1 et 200-2, entre autres, s'appliqueront, chaque décision de l'Associé Unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devant être établis par écrit.

8.2 - Rachat

8.2.1 - Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, à condition qu'une telle annulation ait trait à l'intégralité d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales Privilégiées par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette (ces) Classe(s).

8.2.2 - Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de parts sociales faisant partie des Classes de parts sociales rachetées et annulées percevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chacune des parts sociales des Classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

8.2.3 - Chaque classe de Parts Sociales Privilégiées donne droit à ses détenteurs, au prorata des parts sociales qu'ils détiennent dans cette classe, dans le cas d'un rachat de cette classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle la classe est soumise conformément au présent article:

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées A correspond à la période qui commence le jour de la constitution et qui se termine au 31 décembre 2011 (la «Période de Classe A»);

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées B correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe A et qui se termine au 31 décembre 2012 (la «Période de Classe B»);
- La période pour les Parts Sociales Privilégiées C correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe B et au 31 décembre 2013 (la «Période de Classe C»);
- La période pour les Parts Sociales Privilégiées D correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe C et qui se termine au 31 décembre 2014 (la «Période de Classe D»);
- La période pour les Parts Sociales Privilégiées E correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe D et qui se termine au 31 décembre 2015 (la «Période de Classe E»);
- La période pour les Parts Sociales Privilégiées F correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe E et qui se termine au 31 décembre 2016 (la «Période de Classe F»);
- La période pour les Parts Sociales Privilégiées G correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe F et qui se termine au 31 décembre 2017 (la «Période de Classe G»);
- La période pour les Parts Sociales Privilégiées H correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe G et qui se termine au 31 décembre 2018 (la «Période de Classe H»);
- La période pour les Parts Sociales Privilégiées I correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe H et qui se termine au 31 décembre 2019 (la «Période de Classe I»); dans chacun des cas, la «Période Initiale de Rachat» et par la suite, à chaque neuvième anniversaire de la Période Initiale de Rachat relative à chaque classe de Parts Sociales Privilégiées, les «Périodes Subséquentes de Rachat» et ensemble avec la Période Initiale de Rachat, la «Période de Rachat Concernée» relative à chaque classe de Parts Sociales Privilégiées.

8.2.4 - Dans le cas où une classe de Parts Sociales Privilégiées est rachetée, la date de la Période de Rachat Concernée pour la prochaine classe de Parts Sociales Privilégiées, débutera le premier jour après la date de rachat et se terminera le 31 décembre de l'année suivante.

8.2.5 - Dans le cas du rachat d'une classe de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de cette classe de Parts Sociales Privilégiées percevront le Montant d'Annulation par Part Sociale sous réserve toutefois que lorsque le Montant d'Annulation par Part Sociale excède le Cash Disponible par Part Sociale, le Montant d'Annulation par Part Sociale sera égal au Cash Disponible par Part Sociale.

Toute modification au présent article 8.2 devra faire l'objet d'une décision unanime de l'assemblée générale des associés qui devra se tenir avec un quorum de 100% des parts sociales émises.

8.3 - Prime d'émission

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

8.4 - Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 16 des présents statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

8.5 – Vente, Acquisition, et souscription des parts sociales

Tout cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou actionnaire doit, à tout moment, acquérir, souscrire ou d'une quelconque manière détenir des parts sociales dans toutes les classes de parts sociales sans exception. Par conséquent, aucun cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou actionnaire de parts sociales ne peut détenir des parts sociales dans une ou plusieurs classes de parts sociales sans détenir la même proportion de parts sociales dans toutes les classes de parts sociales existantes.

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ou des stipulations d'une convention qui pourrait être en vigueur entre les actionnaires de la Société, les parts sociales sont librement transmissibles sous la condition que chaque cédant doit, à la suite d'une telle cession, détenir la même proportion de parts sociales dans chaque classe de parts sociales détenue. Il est précisé qu'une vente de parts sociales, par un actionnaire d'une certaine classe de parts sociales, déclenche la vente de parts sociales, dans la même proportion, dans toutes les autres classes de parts sociales détenues.

8.6.- Droits de vote - Distributions

Chaque part sociale, qu'elle soit Part Sociale Ordinaire ou Part Sociale Privilégiée, confère un droit de vote identique et chaque détenteur de parts sociales a un droit de vote proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient. Sauf ce qui est prévu au présent article 8:

(i) les Parts Sociales Privilégiées de Classe A, les Parts Sociales Privilégiées de Classe B, les Parts Sociales Privilégiées de Classe C, les Parts Sociales Privilégiées de Classe D, les Parts Sociales Privilégiées de Classe E, les Parts Sociales Privilégiées de Classe F, les Parts Sociales Privilégiées de Classe G, les Parts Sociales Privilégiées de Classe H et les Parts Sociales Privilégiées de Classe I, ont droit respectivement, sur une base préférentielle, à la Valeur d'Annulation si un rachat se produit endéans la Période de Rachat Concernée relative à chaque classe de Parts Sociales Privilégiées;

(ii) les Parts Sociales Ordinaires ont droit à un dividende cumulatif exclusif s'élevant à zéro point zéro un pour cent (0.01%) du profit annuel net de la Société (le «Dividende Ordinaire»);

(iii) sans préjudice de l'article 8.6 (i), chacune des Parts Sociales Privilégiées de Classe A, des Parts Sociales Privilégiées de Classe B, des Parts Sociales Privilégiées de Classe C, des Parts Sociales Privilégiées de Classe D, des Parts Sociales Privilégiées de Classe E, des Parts Sociales Privilégiées de Classe F, des Parts Sociales Privilégiées de Classe G, des Parts Sociales Privilégiées de Classe H et des Parts Sociales Privilégiées de Classe I ont droit de se partager, sur une base proratisée, tout profit résiduel restant dans la Société après le paiement ou la provision du Dividende Ordinaire.

8.7 - Indivisibilité des Parts Sociales

Les Parts Sociales sont indivisibles envers de la Société, alors qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

8.8 – Définitions

Cash Disponible: Signifie les liquidités détenues par la Société (à l'exception des liquidités inscrites sur des comptes à terme ayant une échéance supérieure à 6 mois), tous instruments immédiatement négociables sur des marchés monétaires, toutes obligations ou tous titres de créance qui, selon l'opinion du conseil de gérance, seront payés à la Société à court terme ou dans la limite convenue entre la Société et les actionnaires, tous actifs pouvant être transférés en nature par la Société en paiement de la Valeur d'Annulation, MOINS tout passif ou autres dettes de la Société payables dans les 6 mois sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas).

Cash Disponible par Part Sociale: Signifie, à propos d'une Classe de Parts Sociales, le Cash Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

Comptes Intérimaires 2011 de Classe A Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe A.

Comptes Intérimaires 2012 de Classe B Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe B.

Comptes Intérimaires 2013 de Classe C Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe C.

Comptes Intérimaires 2014 de Classe D Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe D.

Comptes Intérimaires 2015 de Classe E Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe E.

Comptes Intérimaires 2016 de Classe F Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe F.

Comptes Intérimaires 2017 de Classe G Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe G.

Comptes Intérimaires 2018 de Classe H Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe H.

Comptes Intérimaires 2019 de Classe I Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe I.

Période de la Classe Signifie Période de la Classe A, Période de la Classe B, Période de la Classe C, Période de la Classe D, Période de la Classe E, Période de la Classe F, Période de la Classe G, Période de la Classe H et Période de la Classe I.

Montant d'Annulation par Part Sociale: Signifie la valeur nominale par Part Sociale Privilégiée devant être annulée plus le Montant Disponible divisé par le Nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

Montant Disponible signifie (sans cumul) le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant mais moins tout dividende déclaré mais impayé), mais (i) moins les résultats de toutes pertes (pertes reportées y compris le cas échéant) exprimées de manière positive, moins toute prime d'émission librement distribuable et toutes réserves et (ii) moins toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) ou des statuts déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas).

Le Montant Disponible devra par conséquent être calculé en tenant compte de la formule suivante:

$$AA = P - (L - R) - LR$$

Dans laquelle:

AA = Montant Disponible

P = Bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant mais moins tout dividende déclaré mais impayé)

L = Pertes (y compris les pertes reportées le cas échéant)

LR = Toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) ou des statuts

R = Toute prime d'émission librement distribuable et toutes réserves

Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée
Date des Comptes Intérimaires Signifie la date ne précédant pas huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées concernée, étant entendu que cette date ne peut être une date postérieure au dernier jour du troisième mois de la première année suivant la date de début de la période concernée.

8.9.- Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou non, ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tous instruments financiers convertibles ou non, en parts sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que, dans le cas d'obligations convertibles ou instruments assimilés, au moment de la conversion, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié, soit respecté.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56674. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174393/746.

(100201739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Equalia Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 102.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011009946/10.

(110011628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Funis Luxembourg B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.010,18.

Siège de direction effectif: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011009954/10.

(110011907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Family Office Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011009955/9.

(110011611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Follow Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011009966/9.

(110011233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Fanoe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 138.812.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011009956/10.

(110011376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

**Farid SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Farid Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 18.621.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009957/11.

(110011380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Favela Bar Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 83, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 146.359.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FAVELA BAR S.à r.l.

Référence de publication: 2011009958/11.

(110011661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Figueira Pains S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 18, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 147.862.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIGUEIRA PAINS S.à r.l.

Référence de publication: 2011009961/11.

(110011662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Flours Holcher S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-4810 Rodange, 1, rue du Clopp.

R.C.S. Luxembourg B 94.399.

—
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FLEURS HOLCHER S.à r.l.

Référence de publication: 2011009964/11.

(110011663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Flantermaus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 1, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 128.883.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011009963/10.

(110011511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Floripes Petit S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4581 Differdange, 74, rue de l'Hôpital.

R.C.S. Luxembourg B 145.189.

—
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FLORIPES PETIT S.à r.l.

Référence de publication: 2011009965/11.

(110011664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Grainger Luxembourg Germany (No. 6) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.662.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009969/10.

(110011491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Grainger Luxembourg Germany (No.3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 112.072.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009970/10.

(110011492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Sarazota S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 103.602.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht

L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011010538/13.

(110011452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Grainger Luxembourg Germany (No.4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 112.084.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009971/10.

(110011493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Grainger Luxembourg Germany (No.5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.798.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009972/10.

(110011494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Grainger Luxembourg Germany (No.7) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.799.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009973/10.

(110011495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Grainger Luxembourg Germany (No.8) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.800.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009974/10.

(110011496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Steelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone Industrielle Zare Est.

R.C.S. Luxembourg B 71.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehlerange, le 17 janvier 2011.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2011010396/14.

(110010663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Grainger Luxembourg Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 112.062.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009975/10.

(110011497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Guardian Eastern Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 81.944.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009978/10.

(110011532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Henderson Global Investors (Brand Management) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 149.352.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009990/10.

(110011826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Heratum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 124.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011009993/9.

(110011234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

La Main Verte S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-4169 Esch-sur-Alzette, 32, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 82.580.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA MAIN VERTE S.à r.l.

Référence de publication: 2011010049/11.

(110011713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

LuxCo 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011010057/10.

(110011430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Le Traditionel Moderne S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-4515 Differdange, 16, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 124.388.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE TRADITIONNEL MODERNE S.à r.l.

Référence de publication: 2011010050/11.

(110011714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

LuxTrust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'activités.

R.C.S. Luxembourg B 112.233.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010059/10.

(110011721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Label Interior Design, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011010060/10.

(110011194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Laurad S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 128.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011010061/10.

(110011173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Yeoman Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 131.609.

Statuts coordonnés, suite de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 juillet 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 août 2010.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011010558/13.

(110011266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Le Kelie S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6142 Junglinster, 68, rue du Rham.
R.C.S. Luxembourg B 86.594.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011010063/10.

(110011512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Livinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 75.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011010064/10.

(110011397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

LJ Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 108.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2011010065/11.

(110011560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

**Gillard Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Gillard Holding S.A.).**

Siège social: L-8290 Kehlen, 17, Domaine de Brameschhaff.

R.C.S. Luxembourg B 83.299.

In the year two thousand and ten, on the twentieth of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "GILLARD HOLDING S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-8290 Kehlen, 17, Domaine de Brameschhaff, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 83299, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Martine THYES-WALCH, notary then residing in Luxembourg, on the 3rd of August 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 102 of the 18th of January 2002.

The Meeting is presided by Mr. Vincent MOES, company director, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mr. Christian DOSTERT, employee, residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs. Indrawatie JHARAP, company director, residing in Den Haag (The Netherlands).

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Surrender of the specific tax regime on holding companies governed by the law of July 31st, 1929 and transformation of the Company into a family wealth management company ("société de gestion de patrimoine familial" – "SPF");

2. Amendment of the Company's purpose in order to give it the following wording:

"The purpose of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and disposal of financial assets as defined in article 2 of the SPF-Law concerning the creation of a family wealth management company ("SPF"), to the exclusion of any commercial activity.

Financial assets within the meaning of the SPF-Law are understood to mean:

- (i) financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, and
- (ii) cash and holdings of any nature whatsoever held on an account.

The Company is not authorised to hold a participating interest in other companies unless it does not involve itself in the management of such companies.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions."

3. Change of the Company's name into "GILLARD S.A., SPF";

4. Fixation of the authorized capital at 7,000,000.- EUR and renewal of the authorization given to the board of directors to increase the share capital within the frame of the authorized capital;

5. Complete restate of the bylaws;

6. Various.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present

Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides:

- to surrender of the specific tax regime on holding companies governed by the law of July 31st, 1929 and to transform the Company, with effect on today's date, into a family wealth management company ("société de gestion de patrimoine familial" – "SPF");

- to modify the corporate purpose and to adopt in consequence for it the wording as reproduced under point 2) of the agenda;

- to change the Company's name into "GILLARD S.A., SPF".

Second resolution

The Meeting decides, upon presentation of the justifying report of the Board of Directors, pursuant to article 32-3 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, resolves to fix the authorized capital at seven million Euros (7,000,000.- EUR) divided into seven thousand (7,000) shares, with a par value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each.

The Meeting authorises the board of directors of the Company to increase the share capital by issuing new shares to be paid up in cash or in kind for a period expiring five years after the publication of the present deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, within the limits of the authorized share capital.

The Meeting resolves in accordance with article 32-3 (5) of the law of August 10, 1915, on commercial companies, to authorise the board of directors of the Company to limit or suppress the preferential right of subscription of the existing shareholders within the limits of the authorized share capital.

Third resolution

The Meeting decides to restate completely the bylaws in order to reflect the above taken resolutions and to put the articles of association in accordance with the dispositions of the amended law of August 10th, 1915 on commercial companies as well as with the dispositions of the law of May 11th, 2007 concerning the creation of a family asset management company ("SPF").

The BYLAWS will henceforth have the following wording:

Title I. Definitions

"Law": means the dispositions of the amended law of August 10th, 1915 on commercial companies;

"SPF-Law": means the dispositions of the law of May 11th, 2007 concerning the creation of a family wealth management company ("SPF");

"Articles": means the Company's articles of association.

Title II. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of "GILLARD S.A., SPF" (the "Company"), qualified as family wealth management company in the sense of the SPF-Law and governed by the relevant legal dispositions as well as by these Articles.

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The purpose of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and disposal of financial assets as defined in article 2 of the SPF-Law concerning the creation of a family wealth management company, to the exclusion of any commercial activity.

Financial assets within the meaning of the SPF-Law are understood to mean:

- (i) financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, and
- (ii) cash and holdings of any nature whatsoever held on an account.

The Company is not authorised to hold a participating interest in other companies unless it does not involve itself in the management of such companies.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors, or in the event of the adoption by the Company of a dual management and supervisory structure, by the management board.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or the management board.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

Title III. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by thirty-one (31) shares of a par value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each, fully paid up.

The share capital may be increased from its present amount up to seven million Euros (7,000,000.- EUR) by the creation and issue of additional shares of a par value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

The board of directors, or the management board, is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital especially to issue new shares if any, as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of the subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10, 1915 and especially under the condition that the authorization is valid for a period of five years as from the date of publication of the Minutes of the extraordinary general meeting held on December 20, 2010 with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 32 hereinafter, the board of directors, or the management board, is authorized to increase the subscribed share capital even by incorporation of free reserves.

The shares are held by investors, which are more precisely defined hereafter.

Is considered as an eligible investor within the meaning of the SPF-Law:

- a) an individual acting within the context of managing his/her private wealth or
 - b) a wealth management entity acting exclusively in the interests of the personal estate of one or several individuals,
- or
- c) an intermediary acting on behalf of the investors referred to in a) or b) of this paragraph.

Each investor must declare his/her eligibility in writing addressed to the domiciliary agent or, failing this, to the directors of the SPF.

The securities issued by an SPF may not be the object of a public issue nor may they be admitted to listing on a stock exchange.

The share capital and the authorized capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors, or the management board. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, or the management board, must be filed in accordance with article 9 §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Title IV. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors, or the management board. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 1st Tuesday of the month of May at 02:00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors, or the management board, may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Title V. Management of the company

Art. 9. The Company is managed either by a board of directors or by a management board and a supervisory board.

If the Company is managed by a board of directors, reference is made to articles 10 to 14 of the present Articles.

If the Company is managed by a management board and a supervisory board, reference is made to articles 15 to 29 of the Articles.

Title VI. Board of directors

Art. 10. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 11. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 13. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 14. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Title VII. Management board - Supervisory board

Art. 15. The Company is directed by a management board, which performs its duties overseen by a supervisory board.

The Company is managed by a management board made up of at least two (2) members, who may be natural persons or legal entities.

In case the Company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the Company only has one shareholder, or if the corporate capital is less than five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-), the composition of the management board may be limited to one member until the next annual general meeting at which it is noted that the Company has (again) more than one shareholder. In this case, the sole member exercises the powers devolving on the management board.

Members of the management board, who may or may not be shareholders, shall be appointed by the supervisory board, that controls the management board in conformity with the Law and the present Articles.

Members of the management board are appointed for a period not exceeding six (6) years. Outgoing members of the management board are eligible for re-election.

Members of the management board may be removed at any time at the sole discretion of the supervisory board. The removal of a member of the management board does not, as the case may be, result in the termination of his employment contract.

The number of members of the management board and their term of office shall be fixed by the supervisory board.

Members of the management board may resign freely provided this resignation is not given at an inopportune moment or with the aim of harming the Company.

In the event of a vacancy for membership of the management board, the remaining members are entitled to fill it provisionally. In this case, the supervisory board proceeds with the definitive election when it next meets. The member of the management board duly appointed completes the term of the person he replaces.

Art. 16. The management board will elect from among its members a chairman and will fix the term of his office.

Meetings of the management board are convened by the chairman of the management board or, in case of unforeseen difficulties, by at least one-half of its members.

The meeting will be duly held without prior notice if all the members of the management board are present or duly represented. The management board meets as often as the interests of the Company require at the places, dates and times stated in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or any other appropriate means of communication of each member of the management board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the management board.

Any member may act at any meeting of the management board by appointing in writing or by fax or telegram or any other appropriate means of communication, another member as his proxy.

A member of the management board may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two members are present at the meeting.

Any and all members of the management board may participate in any meeting of the management board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The management board can validly deliberate and take decisions only if a majority of the members is present or represented.

All resolutions of the management board shall be taken by a majority vote of the members present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Art. 17. The management board is vested with the widest powers with respect to third parties to act in all situations on behalf of the Company subject to the powers expressly allocated to the shareholders' meetings and the supervisory board by the Law and these Articles.

The management board performs its duties overseen by the supervisory board. In particular, it must submit to the supervisory board:

- at least once a quarter a written report on the course of the Company's business and its likely development,
- within three months of the end of each financial year the annual accounts, for the purposes of verification and inspection.

Art. 18. Members of the management board may divide management tasks between themselves with the authorization of the supervisory board. The management board may also give powers for specific transactions and revoke such powers at any time. On no account, however, may this division have the effect of removing from the management board its character of governing body collectively undertaking the general management of the Company.

The management board may delegate the day-to-day management of the Company and the representation of the Company as regards this day-to-day management to one or more ad hoc agents to the exclusion of the members of the supervisory board.

Art. 19. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two members of the management board, or in case of sole member by his sole signature, or by the joint or single signature of any persons to whom specific signing authority has been granted by the management board, but only within the limits of such power.

Art. 20. Any litigation involving the Company either as a plaintiff or as a defendant, will be handled in the name of the Company by the management board. Writs for or against the Company are validly executed on behalf of the Company alone.

Art. 21. Members of the management board incur, by reason of their position, no personal liability for any undertaking validly given by them on behalf of the Company as long as this undertaking is consistent with the Articles and the applicable provisions of the Law.

Art. 22. The Company's management by the management board is permanently overseen by a supervisory board made up of at least three (3) members, who may or may not be shareholders.

Members of the supervisory board, who may be natural persons or legal entities, are appointed by the general meeting for a maximum term of six (6) years.

Members of the supervisory board may be removed at the sole discretion of the shareholders' ordinary general meeting at any time, without notice or compensation.

The number of members of the supervisory board and their term of office shall be fixed by the shareholders' general meeting.

Art. 23. The supervisory board elects a chairman, who is a natural person, chosen from among its members and whose duties last as long as those of the supervisory board.

The chairman of the supervisory board will preside at all meetings of the supervisory board. In his absence, the supervisory board will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

The chairman of the supervisory board is responsible for convening the supervisory board and leading its discussions.

The chairman of the supervisory board calls meetings of the supervisory board as often as necessary and at least once each quarter within fifteen (15) days of delivery of the periodic report of the management board and at the request of two (2) of its members or at the request of the management board.

The supervisory board may invite members of the management board to attend its meetings. In this case, members of the management board shall act in an advisory capacity.

The meeting will be duly held without prior notice if all the members of the supervisory board are present or duly represented.

Meetings are held at the place stated in the notice of meeting.

The notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or any other appropriate means of communication of each member of the supervisory board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the supervisory board.

Each member may act at any meeting of the supervisory board by appointing in writing or by fax or telegram or any other appropriate means of communication, another member as his proxy.

A member of the supervisory board may represent more than one of his colleagues provided, however, at least two members of the supervisory board attend the meeting.

Any and all members of the supervisory board may participate in any meeting of the supervisory board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The supervisory board deliberates validly only if a majority of its members are present or represented; decisions are taken by a majority vote of the members present or represented. In the event of a tie, each shareholder should nominate a mediator to negotiate the solution.

An attendance register is kept, which is signed by the members of the supervisory board attending its meetings. Each meeting gives rise to the drafting of minutes to be signed by the chairman of the meeting and all other members of the supervisory board.

Art. 24. The supervisory board permanently and by all appropriate means oversees the management carried out by the management board.

The chairman of the supervisory board or its delegated members may at any time take note of and copy documents that they deem useful to the accomplishment of their assignment.

The supervisory board gives its advance authorisation to operations fulfilled by the management board that require it.

The supervisory board may confer on one or more of its members any special mandates for one or more specific purposes.

Art. 25. The supervisory board may also give its members special mandates for specific transactions and revoke such powers at any time.

Art. 26. Members of the supervisory board are liable with respect to the Company, in accordance with the ordinary law, for the performance of the mandate that they have received and for mistakes made in their supervision.

They are jointly and severally liable with respect to the Company or third parties for breaches of the provisions of the Law or these Articles.

Art. 27. No one may be a member of the management board and the supervisory board at the same time.

However, in the event of a vacancy on the management board, the supervisory board may designate one of its members to perform the duties of the member of the management board. During this period, the duties of the person in question in his capacity as member of the supervisory board shall be suspended.

Art. 28. Deliberations of the management board and the supervisory board are recorded in minutes inserted in the special registers and signed by all members of the management board and the supervisory board. Any proxies shall remain annexed thereto.

Copies or extracts of these minutes to be produced in court or elsewhere are signed by the chairman or by two other members of the management board or the supervisory board.

Art. 29. Even after their duties have ended, members of the management board and the supervisory board and any person called upon to attend meetings of these governing bodies are obliged not to disclose information in their possession on the Company and whose disclosure would be likely to damage the interests of the Company, to the exclusion of cases in which such disclosure is demanded or admitted by a legal or regulatory provision applicable to public limited companies (sociétés anonymes) or in the public interest.

Title VIII. Supervision of the company

Art. 30. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

Title IX. Accounting year, Balance

Art. 31. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 32. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

Title X. Liquidation

Art. 33. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title XI. Amendment of the articles of association

Art. 34. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

Title XII. Final clause - Applicable law

Art. 35. All matters, which are not governed by these Articles, are governed by the dispositions of the Law and the SPF-Law.

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand four hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "GILLARD HOLDING S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-8290 Kehlen, 17, Domaine de Brameschhaff, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 83299, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Martine THYES-WALCH, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 3 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 102 du 18 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Vincent MOES, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Indrawatie JHARAP, administrateur de société, demeurant à La Haye (Pays-Bas).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Abandon du statut fiscal spécifique sur les sociétés holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et transformation de la Société en société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

2. Modification de l'objet de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"L'objet de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi SPF relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3. Changement de la dénomination de la Société en "GILLARD S.A., SPF";

4. Fixation du capital autorisé à 7.000.000,- EUR et renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration à augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé;

5. Refonte complète des statuts;

6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide:

- d'abandonner le statut fiscal spécifique sur les sociétés holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et de transformer la Société en société de gestion de patrimoine familial ("SPF");
- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2);
- de changer la dénomination de la Société en "GILLARD S.A., SPF".

Deuxième résolution

L'Assemblée, sur vu d'un rapport de conseil à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, décide de fixer le capital autorisé à sept millions d'euros (7.000.000,- EUR) divisé en sept mille (7.000) actions, avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

L'Assemblée autorise le conseil d'administration de la Société à augmenter le capital social par l'émission de nouvelles actions en l'échange d'apport en numéraire ou en nature pour une période expirant cinq ans après la publication du présent acte au

Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dans les limites du capital social autorisé.

L'Actionnaire Unique décide en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, à autoriser le conseil d'administration de la Société à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants dans les limites du capital social autorisé.

Troisième résolution

L'assemblée décide de refondre complètement les statuts afin de refléter les décisions prises ci-dessus et de mettre les statuts en conformité avec les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi qu'avec les dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Les STATUTS auront dorénavant la teneur suivante:

Titre I^{er} . Définitions

"Loi": signifie les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

"Loi SPF": signifie les dispositions de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

"Statuts": signifie les statuts de la Société.

Titre II. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "GILLARD S.A., SPF" (ci-après la "Société"), qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens de la Loi SPF et régie par les dispositions légales afférentes ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi SPF relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration, ou, en cas d'adoption par la Société d'un système de gestion dualiste, par le directoire.

Par simple décision du conseil d'administration, ou du directoire, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Titre III. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à sept millions d'euros (7.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes.

Le conseil d'administration, ou le directoire, est autorisé et mandaté à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou en plusieurs fois et par tranches, selon le cas, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme notariée les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi du 10 août 1915 et spécialement avec la condition que l'autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue le 20 décembre 2010.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 32 ci-après, le conseil d'administration, ou le directoire, est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social et le capital autorisé peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration, ou le directoire. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, ou du directoire, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre IV. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration ou le directoire. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier mardi du mois de mai à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration, ou le directoire, peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre V. Administration de la société

Art. 9. La Société est administrée soit par un conseil d'administration, soit par un directoire et un conseil de surveillance.

Si la Société est gérée par un conseil d'administration, référence est faite aux articles 10 à 14 des présents Statuts.

Si la Société est gérée par un directoire et un conseil de surveillance, référence est faite application aux articles 15 à 29 des Statuts.

Titre VI. Conseil d'administration

Art. 10. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 11. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 13. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres

agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 14. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre VII. Directoire - Conseil de surveillance

Art. 15. La Société est dirigée par un directoire, qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un conseil de surveillance.

La Société est dirigée par un directoire d'au moins deux (2) membres, personnes physiques ou personnes morales.

Lorsque la Société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, ou si le montant du capital social est inférieur à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-), la composition du directoire peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé. Dans ce cas, le membre unique exerce les pouvoirs dévolus au directoire.

Les membres du directoire, actionnaires ou non, sont nommés par le conseil de surveillance, qui exercera le contrôle du directoire conformément à la Loi et aux présentes stipulations statutaires.

Les membres du directoire sont nommés pour une période maximum de six (6) ans. Les membres sortants du directoire sont rééligibles.

Tout membre du directoire est révocable à la seule discrétion du conseil de surveillance, sans préavis. La révocation d'un membre du directoire n'entraîne pas le licenciement de celui-ci, s'il est également salarié de la Société.

Le nombre de membres du directoire ainsi que la durée de leur mandat est fixée par le conseil de surveillance.

Les membres du directoire peuvent démissionner librement sous réserve que cette démission ne soit pas donnée à contretemps ou dans l'intention de nuire à la Société.

En cas de vacance d'une place de membre du directoire, les membres restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, le conseil de surveillance procède, lors de la première réunion à l'élection définitive. Le membre du directoire ainsi élu termine le mandat de la personne qu'il remplace.

Art. 16. Le directoire élit un président parmi ses membres et fixe le terme de son mandat.

Les réunions du directoire sont convoquées par le président du directoire ou, en cas de difficultés imprévues, par la moitié au moins de ses membres.

Les réunions du directoire seront valablement tenues sans convocation si tous les membres du directoire sont présents ou dûment représentés. Le directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et aux lieux, places et heures spécifiés dans les convocations.

Il peut être renoncé aux formalités de convocation par écrit ou par fax, télégramme ou tout autre moyen de communication approprié. Aucune convocation séparée n'est nécessaire pour les assemblées tenues en temps et lieu spécifiés dans un programme prévu adopté par résolution du directoire.

Tout membre du directoire peut agir à toute réunion du directoire en désignant par fax ou par écrit ou tout autre moyen de communication un autre membre du directoire comme son mandataire.

Tout membre du directoire peut représenter plus d'un de ses collègues à condition que deux membres au moins soient présents à la réunion.

Tout membre du Directoire peut participer à la réunion du directoire par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion du directoire par ces moyens équivaut à la participation en personne à ces réunions.

Le directoire peut ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des membres sont présents ou représentés.

Toutes les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Art. 17. Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la Société sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et au conseil de surveillance par la Loi et les présents Statuts.

Le directoire exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance. Il doit notamment présenter au conseil de surveillance:

- une fois par trimestre au moins un rapport écrit sur la marche des affaires sociales et leur évolution prévisible;
- dans les trois mois de clôture de chaque exercice les comptes annuels, aux fins de vérification et de contrôle.

Art. 18. Les membres du directoire pourront répartir entre eux les tâches de direction avec l'autorisation du conseil de surveillance. Le directoire peut par ailleurs donner des pouvoirs pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment. En aucun cas, cependant, cette répartition ne pourra avoir pour effet de retirer au directoire son caractère d'organe assurant collégialement la direction générale de la Société.

Le directoire peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs mandataires ad hoc, à l'exclusion des membres du conseil de surveillance.

Art. 19. La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de deux membres du directoire, ou dans le cas où il y aurait un seul membre du directoire par sa seule signature, ou les signatures conjointes ou uniques de tous fondés de pouvoir spéciaux auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le directoire et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 20. Le directoire représente la Société à l'égard des tiers en justice, soit en demandant, soit en défendant. Les exploits pour ou contre la Société sont valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 21. Les membres du directoire ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Art. 22. Le contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire est exercé par un conseil de surveillance composé d'au moins trois (3) membres, actionnaires ou non.

Les membres du conseil de surveillance, personnes physiques ou personnes morales, sont nommés par l'assemblée générale, pour une durée de six (6) ans maximum.

Les membres du conseil de surveillance sont révocables à la seule discrétion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tout moment, sans préavis ni indemnité.

Le nombre de membres du conseil de surveillance ainsi que la durée de leur mandat seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 23. Le conseil de surveillance élit un président, personne physique, choisi parmi ses membres et dont les fonctions durent aussi longtemps que celles du conseil de surveillance.

Le président du conseil de surveillance présidera toutes les réunions du conseil de surveillance. En son absence, le conseil de surveillance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Le président du conseil de surveillance est chargé de convoquer le conseil de surveillance et d'en diriger les débats.

Le président du conseil de surveillance réunit le conseil de surveillance aussi souvent qu'il est nécessaire et au moins une fois chaque trimestre dans les quinze (15) jours qui suivent la remise du rapport périodique du directoire ainsi que sur demande de deux (2) de ses membres ou du directoire.

Le conseil de surveillance pourra inviter les membres du directoire à assister à ses réunions. Dans ce cas, les membres du directoire auront une voix consultative.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de surveillance sont présents ou dûment représentés.

Les réunions sont tenues au lieu indiqué dans les convocations.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de surveillance donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de surveillance.

Chaque membre du conseil de surveillance peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre conseiller par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un membre du conseil de surveillance peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux membres du conseil de surveillance participent à la réunion.

Tout membre du conseil de surveillance peut participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent s'entendre et se parler. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de surveillance ne délibère valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, chaque actionnaire nommera un médiateur afin de négocier la solution.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du conseil de surveillance participant à la séance du conseil. Chaque séance donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal revêtu de la signature du président de séance et de tous les membres du conseil de surveillance.

Art. 24. Le conseil de surveillance assure en permanence et par tous les moyens appropriés le contrôle de la gestion effectuée par le directoire.

Le président du conseil de surveillance ou ses membres délégués peuvent à tout moment prendre connaissance et copie des documents qu'ils estiment utiles à l'accomplissement de leur mission.

Le conseil de surveillance donne son autorisation préalable aux opérations accomplies par le directoire, qui le nécessitent.

Le conseil de surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 25. Le conseil de surveillance peut par ailleurs donner à ses membres des mandats spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

Art. 26. Les membres du conseil de surveillance sont responsables envers la Société, conformément au droit commun, de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et des fautes commises dans leur surveillance.

Ils sont solidairement responsables envers la Société ou les tiers des infractions aux dispositions de la Loi ou des présents Statuts.

Art. 27. Nul ne peut être simultanément membre du directoire et du conseil de surveillance.

Toutefois, en cas de vacance au sein du directoire, le conseil de surveillance peut désigner l'un de ses membres pour exercer les fonctions de membre du directoire. Au cours de cette période, les fonctions de l'intéressé en sa qualité de membre du conseil de surveillance seront suspendues.

Art. 28. Les délibérations du directoire et du conseil de surveillance sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par tous les membres du directoire et du conseil de surveillance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux autres membres du directoire ou du conseil de surveillance.

Art. 29. Même après cessation de leurs fonctions, les membres du directoire et du conseil de surveillance, ainsi que toute personne ayant été appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Titre VIII. Surveillance de la société

Art. 30. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre IX. Exercice social - Bilan

Art. 31. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 32. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre X. Liquidation

Art. 33. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre XI. Modification des statuts

Art. 34. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre XII. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 35. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies par la Loi et la Loi SPF.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

15120

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille quatre cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. MOES, C. DOSTERT, I. JHARAP, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010. LAC/2010/58160. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003779/833.

(110003897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

LUX-PT S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4624 Differdange, 37C, rue Pierre Meintz.

R.C.S. Luxembourg B 141.168.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUX-PT S.à r.l.

Référence de publication: 2011010067/11.

(110011711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

MGTX International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011010096/11.

(110011300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Michel Euro Finance S.A. Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 85.480.

Les statuts coordonnées ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010098/11.

(110011082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.
